



**FICHE D'URGENCE INFIRMERIE 2024-2025
A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR TOUTES LES FAMILLES**

DOCUMENT NON CONFIDENTIEL (À remplir par les familles à chaque début d'année scolaire)
Une information sur le traitement des données personnelles est disponible sur l'ENT du collège

NOM de l'élève : **Prénom :**

Date de naissance : Niveau de classe rentrée prochaine :

N° de sécurité Sociale de l'élève
...../...../...../...../...../.....

N° ☎ et adresse de l'assurance scolaire :
.....

Nom et adresse des représentants légaux :
.....

Courriel représentants légaux :

⇒ **En cas d'accident, l'établissement s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides. Veuillez faciliter notre tâche en nous donnant au moins un numéro de téléphone.**

Responsable légal 1 : ☎ domicile travail : Portable :

Responsable légal 2 : ☎ domicile travail : Portable :

Nom et ☎ d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :
.....

Nom et ☎ du médecin traitant :
.....

Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'infirmière (*Allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre, prise en charge psychologue, pédopsychiatre, orthophoniste, ergothérapeute, ophtalmologue, ORL, orthopédiste **sous pli confidentiel***)
.....
.....

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique :

En cas de maladie chronique nécessitant un traitement pendant le temps scolaire, **veuillez informer l'infirmière, joindre l'ordonnance, le PAI (Projet d'Accueil Individualisé) signé par votre médecin et les médicaments le 1^{er} jour de la rentrée. Le PAI est valable l'année scolaire en cours mais cette démarche est à renouveler pour chaque rentrée.**

Non concerné
 Nouveau PAI à mettre en place
 PAI à renouveler (**joindre ordonnance récente et PAI signé par votre médecin sous pli cacheté.**)

Pour une meilleure prise en charge, autorisez-vous la communication de la pathologie de votre enfant à l'ensemble du personnel de l'établissement ? OUI NON

⇒ En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné d'un membre de sa famille. Les frais de consultation médicale, transport et pharmacie sont à la charge de la famille.

Nom(s) et signature(s) des responsables légaux

Date